



ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'un chemin dans la
commune de Genthod

Du 29 septembre 1961

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Genthod en séance du 7 juillet 1961, demandant de supprimer le nom de "Chemin du Creux de Genthod" entre la place du Temple et la voie des C. F. F. et de la remplacer par celui de "Chemin de la Petite Voie";

vu le préavis favorable du service des Archives de l'Etat du 21 septembre 1961;

vu les dispositions du règlement sur la désignation des artères du 9 octobre 1931,

ARRÊTÉ :

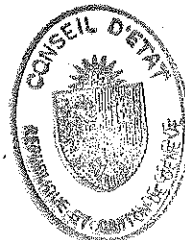
CV18073
Il est donné le nom de "Chemin de la Petite Voie" au tronçon du "Chemin du Creux de Genthod" compris entre la place du Temple et la voie des C. F. F.

La dénomination du tronçon "Chemin du Creux de Genthod" compris entre la route de Lausanne et le lac est conservée.

Cette nouvelle dénomination entre immédiatement en vigueur.

Communiqué à :

Travaux	2 ex.
Sautier	2 ex.
Archives	2 ex.



Certifié conforme
Le conseiller d'Etat délégué :

J. Trévisan